

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille onze, le **4 novembre à 18 heures 30,**

Nombre de Membres : le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Valromey

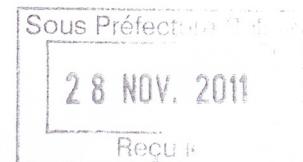
En exercice **8** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
Présents **6** sous la présidence de **Monsieur André BOLON.**
Votants **6**

Date de convocation : le 24 octobre 2011

PRESENTS : André BOLON, Dominique CHARVET, Patrick COUTURIER, Francis HINDERSCHIETT, André PETITBLANC, Hervé PICHON, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Raymond GIREL, Stéphane VINCENT.

Secrétaire de Séance : Dominique CHARVET



Objet : Moratoire sur la prospection de « gaz et huile de schiste ».

Considérant le permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides et gazeux délivré à la Sté Celtique Énergie Petroleum sur un territoire de 3 269 km² compris entre les Rousses (39, le Plateau de Retord, Belley, Ambérieu-en-Bugey et Pont d'Ain (01) ;

Considérant que la technique dite de « fracturation hydraulique », nécessaire à l'exploration et l'exploitation des gisements de gaz non conventionnel dit « gaz de schiste », requiert d'importantes quantités d'eau , l'utilisation de nombreux produits chimiques et la mise en place de nombreux sites d'exploitations ;

Considérant les risques avérés de pollution de l'environnement et en particulier d'atteinte à la ressource en eau, à la qualité de l'air et de mitage du paysage induits par cette technique ;

Considérant les risques avérés pour la santé ;

Considérant qu'une telle activité minière est également en totale contradiction avec les axes du développement économique local fondé sur les activités agricoles et touristiques ;

Considérant la rareté de la ressource en eau ;

Considérant qu'il n'existe aucune garantie permettant de s'assurer du contenu réel de l'eau d'après-forage et que des produits chimiques/métaux lourds peuvent en faire partie ;

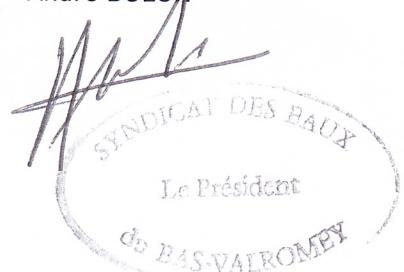
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ⇒ **Demande** l'arrêt immédiat de ce projet et le retrait du permis de recherche d'hydrocarbures liquides et gazeux ;
- ⇒ **Apporte** son soutien aux élus et associations s'opposant à la prospection du gaz et huile de schiste.

Certifié exécutoire

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
André BOLON



Reçu en Sous-Préfecture
le : **28/11/2011**

Publié ou Notifié
le : **14/11/2011**